



BABY GYM 1ere ANNEE MATERNELLE

INSCRIPTION 2022/2023



Cette inscription est obligatoire avant de pratiquer une activité gymnique

Le samedi de 9h50 à 10h40

ADHERENT(E)

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES ET REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Nom : _____ Prénom: _____

Date de naissance : _____ Lieux de naissance : _____

Sexe : M F (entourer) Mail : _____

Adresse complète: _____

COORDONEES DU/DES RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) DE L'ENFANT: Parents - Père - Mère - Tuteur

Nom: _____ Prénom: _____ Téléphone: _____
et/ou

Nom: _____ Prénom: _____ Téléphone: _____

COTISATION ANNUELLE

La cotisation est réglée à l'inscription, elle est annuelle et correspond à la saison gymnique.

Le 1er enfant : 165 € - Le 2eme enfant 150 € - Le 3eme enfant et + 140€

En espèce, en 1 seul versement : Reçu un montant de _____ le ____ / ____ / ____

En Coupon sport : Reçu un montant de Et complément :

Par cheque, en 3 versements max., à l'ordre de CDGM inscrire le nom de l'adhérent au dos du cheque si différent

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

Banque : _____ Chèque: _____ Montant : _____

PIECE OBLIGATOIRE A JOINDRE

Le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport à fournir tous les ans

AUTORISATION ET OBLIGATION

Je soussigné(e) Représentant légal de l'enfant

..... Autorise ce dernier à pratiquer l'activité gymnique au sein du club CDGM .

J'autorise le club à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence lors d'une séance d'entraînement

J'autorise l'association CDGM à laisser photographier ou filmer mon enfant lors de toutes activités ou manifestations organisées dans le cadre de la vie du club .

Je m'engage à respecter le Règlement intérieur de l'association (au dos de ce document); notamment le

fait que la présence d'accompagnateur n'est pas autorisée dans les salles d'entraînement (excepté la baby 2ans)

Tenue: Pas de survêtement, Jupe short, Jupe de danse, Est autoirsé Leggings, Short de gym, Justaucorps

Montmorency le

Signature

Règlement intérieur : nos 10 règles d'or

1° Affiliation : Le CDGM est affilié à la fédération française de gymnastique. De par son affiliation elle s'engage à se conformer aux attentes et au règlement de la FFG

2° Dossier d'inscription : Pour que l'inscription soit valide et votre enfant assuré, le dossier doit être rendu COMPLET dans les délais. Une fois le délai dépassé nous pouvons refuser l'accès aux entrainements. Une fois le dossier rendu l'enfant est adhérent du CDGM du 1er septembre au 31 Aout. Il s'engage donc, sous votre responsabilité, à respecter le règlement intérieur.

3° Tenue : Pour un bon déroulement des cours nous demandons à chaque enfant d'apporter une tenue adaptée à la gymnastique (Justaucorps / Short / legging / teeshirt manches courtes) et de **s'attacher les cheveux** correctement. De plus pour les gymnastes en section compétition il sera demandé d'acheter le justaucorps du club qu'il faudra apporter à chaque compétition par équipe

4° Matériel : Il est demandé de prendre grand soin du matériel acheté et mis à disposition. Dans l'optique des cours, participer à l'installation et au rangement de la salle. En cas de dégradation volontaire du matériel il sera demandé à la famille un dédommagement pécuniaire.

5° État d'esprit : Nous essayons de transmettre au travers de notre sport certaines valeurs. Le respect des autres enfants et des entraîneurs est primordial. Ainsi tout propos injurieux, anti-sportif, sexiste ou raciste se verra sanctionné, dans les cas les plus extrême par une exclusion définitive sans possibilité de remboursement.

6° Accompagnement à la salle : Il est fortement conseillé d'amener et de venir récupérer son enfant à la porte du vestiaire en respectant les horaires. Le CDGM n'est plus responsable en cas d'accident ou d'incident en dehors de la salle d'entrainement en dehors des horaires d'entrainement.

7° Compétition : Les gymnastes doivent suivre régulièrement les entrainements et être présentes à chaque manifestation où elles ont été inscrites, sous peine de perdre sa place dans la section compétition

8° Remboursement et responsabilité : Aucun remboursement ne peut être réclamé, sauf en cas de présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique de la gymnastique. Le remboursement se fera par rapport au nombre de trimestres manqués

9° fête du club : le 1er juillet 2023 de 10h00 à 12h00 aura lieu le spectacle, il se peut que vous ayez des tenues à acheter. L'entrée sera de 2,00 euros par adulte merci de prévenir vos familles

10° Paiement : Nous déclinons également toute responsabilité en cas d'évènements extérieurs à motifs impérieux qui amèneraient à une fermeture de la salle (épidémies, incendies, inondations ...). Le CDGM ne pourra pas répondre favorablement à une demande de remboursement.

Détail de votre cotisation

	Part Fédération	Part CDGM	Total de la Cotisation
Licence 25,00€			
Assurance 8,96€			
Cotisation départ. 4,50€		123,19 €	165,00 €
Cotisation Régionale 2,50€			
Droit SACEM 0,85€			
Total	41,81 €	123,19 €	165,00 €

Lu(e) et Approuvé(e)

Le _____

Signature